

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la séance SPÉCIALE du conseil municipal de Pierreville, tenue le mardi 22 décembre 2015 à 18h40 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Julie Gagnon ainsi que messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx, Marcel Lavoie et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**EST ABSENTE:**

La conseillère Mélanie Provencher est absente de cette séance.

**01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2015-12-311**

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*  
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de la séance;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du règlement 143-2015 – Règlement relatif à l'obligation d'installer des clapets anti-retour empêchant le refoulement d'égout à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal ;
04. Adoption du règlement 144-2015- Règlement concernant les animaux et abrogeant les règlements 028-2003 et 114-2012 ;
05. Période de questions ;
06. Levée de l'assemblée.

**03. ADOPTION DU RÈGLEMENT 143-2015 – Règlement relatif à l'obligation d'installer des clapets anti-retour empêchant le refoulement d'égout à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal**

CONSIDÉRANT que l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet anti-retour);

CONSIDÉRANT que le présent règlement visant à éviter les refoulements des eaux d'égouts

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller *Michel Bélisle* lors de la séance régulière du 14 décembre 2015 par la résolution 2015-12-290;

**2015-12-312**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*  
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le titre de « *Règlement 143-2015 – Règlement relatif à l'obligation d'installer des clapets anti-retour empêchant le refoulement d'égout à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal* » soit et est adopté.

**04. ADOPTION DU RÈGLEMENT 144-2015- Règlement concernant les animaux et abrogeant les règlements 028-2003 et 114-2012**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger les règlements numéros 028-2003 et 114-2012 concernant la garde des animaux afin de se référer à un nouveau règlement unique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère *Julie Gagnon* lors de la séance régulière du 14 décembre 2015 par la résolution 2015-12-291;

**2015-12-313**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*  
Appuyé par le conseiller *Marcel Lavoie*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement portant le titre « *Règlement 144-2015 – Règlement concernant les animaux et abrogeant les règlements 028-2003 et 114-2012* » soit et est adopté.

**05. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'ayant été posée, nous poursuivons l'assemblée.

**09. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2015-12-314**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18h56.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Lyne Boisvert, directrice générale*